

MÉMOIRE

Présenté au :

*Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)*

par:

*Les syndicats de l'UPA
Saguenay et La Baie des Ha! Ha!*

Saguenay, arrondissement La Baie, le 28 mai 2002

**Mémoire présenté par les syndicats de l'UPA
Saguenay et La Baie des Ha! Ha! au Bureau des
audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
dans le cadre de la consultation tenue les
28 et 29 mai 2002.**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Nos organisations	1
TERRITOIRE MUNICIPAL DU SYNDICAT DE L'UPA SAGUENAY	2
TERRITOIRE MUNICIPAL DU SYNDICAT DE L'UPA LA BAIE DES HA! HA!	3
SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUCTEURS DES SYNDICATS DE L'UPA SAGUENAY ET LA BAIE DES HA! HA!	4
STATISTIQUES TECHNICO-ÉCONOMIQUES SUR LES SYNDICATS DE L'UPA SAGUENAY ET LA BAIE DES HA! HA!	5
PRÉOCCUPATIONS EN RAPPORT AVEC LES RÉPERCUSSIONS DU PROJET	6
Maintien de la vocation agricole des terres enclavées	6
Homogénéité du territoire	6
Cohabitation harmonieuse	7
RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION	8

INTRODUCTION

Nos organisations

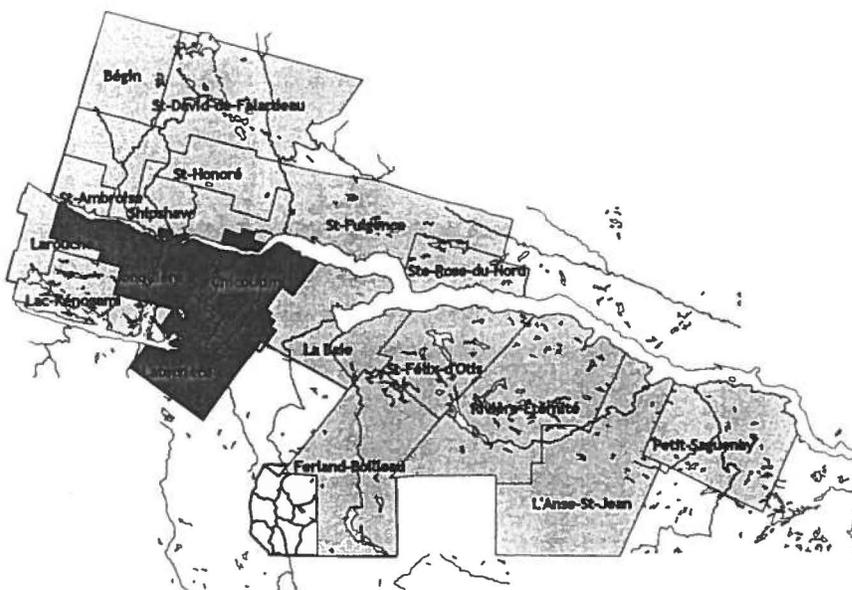
Les syndicats de l'UPA Saguenay et La Baie des Ha! Ha! font partie des onze syndicats de base répartis géographiquement sur tout le territoire de la région. Avec les quatorze syndicats spécialisés par production, ils forment la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean. À l'échelle du Québec, il existe seize fédérations régionales comme la nôtre, qui, associées aux vingt-deux syndicats ou fédérations spécialisées forment l'Union des producteurs agricoles. L'Union compte sur l'engagement direct de 3 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs.

Active tant sur les scènes régionale, nationale qu'internationale, elle est l'organisation professionnelle de près de 50 000 agriculteurs et agricultrices.

Plus spécifiquement, nous vous présentons, dans les pages suivantes, le nombre de producteurs, les municipalités et les administrateurs qui composent leur conseil d'administration respectif. À titre d'information complémentaire, vous retrouverez également une carte situant géographiquement les producteurs agricoles de nos deux syndicats de base. Enfin, nous complétons le portrait à l'aide des statistiques technico-économiques de nos deux organismes syndicales.

TERRITOIRE MUNICIPAL DU SYNDICAT DE L'UPA SAGUENAY

181 producteurs en 2001



Président : *Yvon Simard*
Vice-président : *Gérald Claveau*
Secrétaire : *Gilles Brassard*

Directeurs

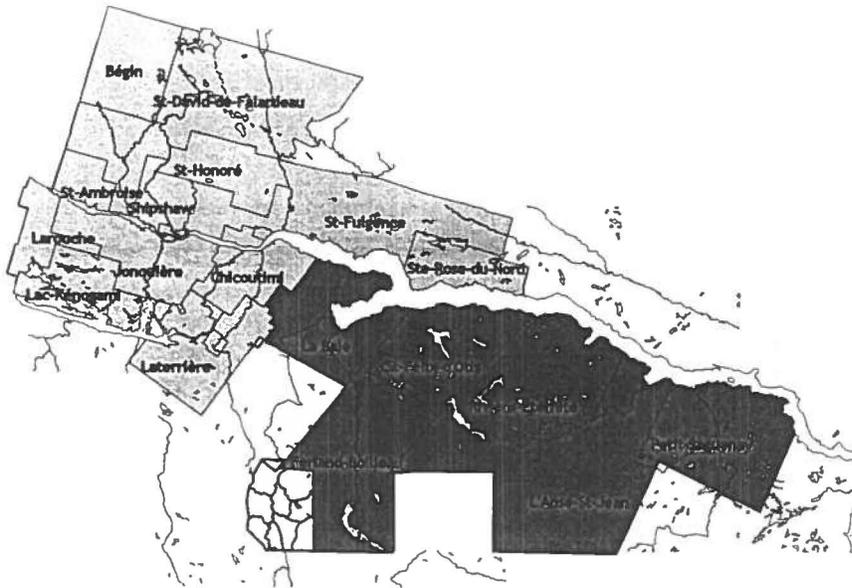
*Jasmin Beaulieu, Benoît Boily
Claude Grenon, Daniel Munger
Pierre Villeneuve, Luc Lapointe*

Arrondissements

Chicoutimi, Jonquière, Laterrière

TERRITOIRE MUNICIPAL DU SYNDICAT DE L'UPA LA BAIE DES HA! HA!

85 producteurs en 2001



Président : *Pierre-Maurice Gagnon*

Vice-président : *Maurice Simard*

Secrétaire : *Patrice Gobeil*

Directeurs

Marie-Paule Bouchard, Pierre Girard

Rémi Gagné, Sylvio Simard

Flotrent Gobeil, Claude Perron

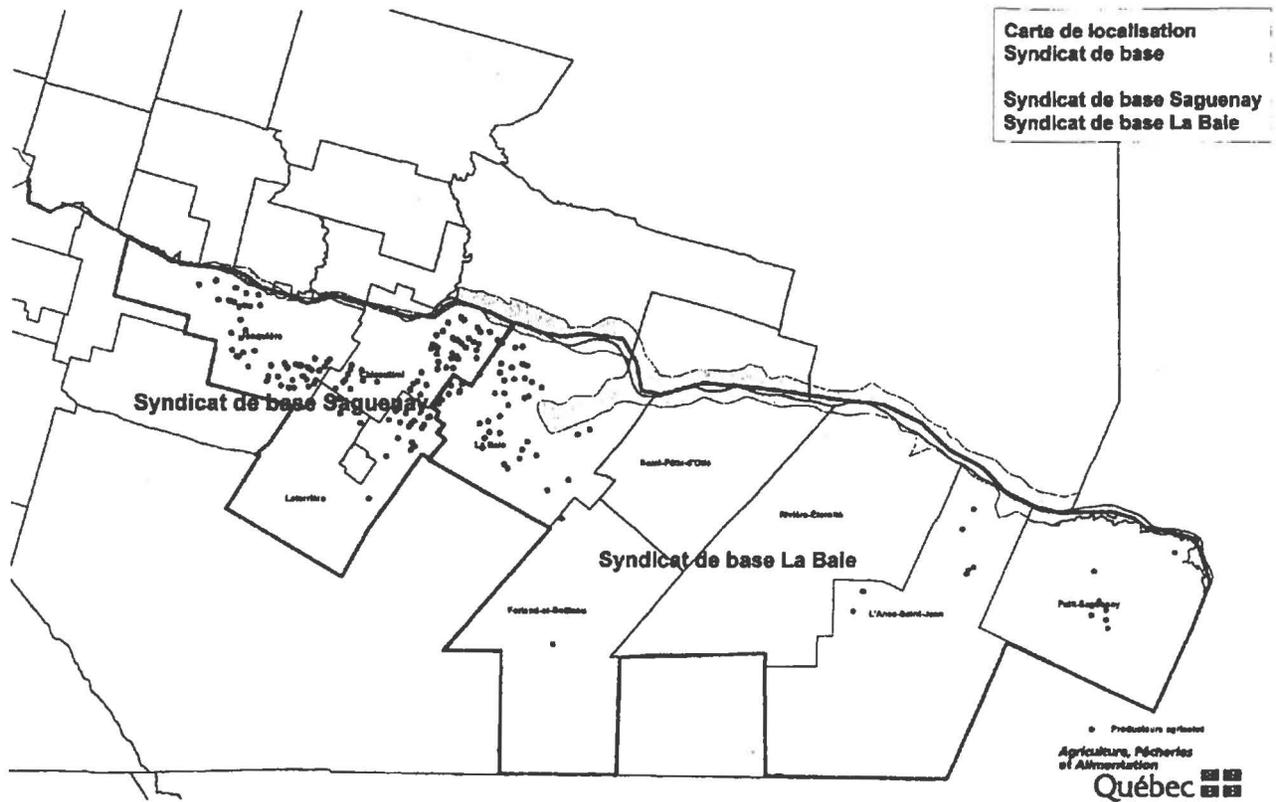
Benît Lavaoie, Mario Maltais

Réginald Perron

Municipalités et arrondissement

L'Anse Saint-Jean, Ferland-Boilleau, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité,
Saint-Félix-d'Otis et La Baie

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUCTEURS DES SYNDICATS DE L'UPA SAGUENAY ET LA BAIE DES HA! HA!



STATISTIQUES TECHNICO-ÉCONOMIQUES SUR LES SYNDICATS DE L'UPA SAGUENAY EL LA BAIE DES HA! HA!

Valeur totale des ventes

26,5 millions

Principales activités

102 bovins laitiers	5 ovins
20 bovins de boucherie	1 pommes de terre
25 céréales	2 pépinière ornementale
7 légumes frais	1 acériculture
11 culture abritée	3 fruits
2 cervidés	6 autres
2 gazon	

Productions animales

4153	vaches laitières
1403	bovins de boucherie
2400	porcs (production annuelle)
910	brebis

Superficies cultivées

5 793 ha	en céréales	49 578 m ²	superficie des serres
27 ha	en petits fruits	197 ha	culture ornementale
120 ha	légumes frais	2 600 entailles	acériculture
10 029 ha	fourrages et pâturages	16 378 ha	total superficie cultivée

Main-d'œuvre agricole

292	personnes travaillant plus de 40 semaines
415	personnes travaillant moins de 40 semaines
112	personnes travaillant à temps partiel

PRÉOCCUPATIONS EN RAPPORT AVEC LES RÉPERCUSSIONS DU PROJET

Maintien de la vocation agricole des terres enclavées

Tel que mentionné lors de la présentation des motifs le 29 avril dernier, nos syndicats de base sont préoccupés par la partie enclavée entre le tronçon autoroutier (tracé A-4) et la route 170 actuelle. Peu importe l'interprétation que l'on fait de la définition du terme « enclavement », il n'en demeure pas moins qu'historiquement, la pression des différents promoteurs pour un dézonage des terres dont l'accès est limité suite à la construction d'une autoroute est toujours constante et très forte. Comme le ministère des Transports le mentionnait lors de la séance de la soirée du 29 avril, il ne relève pas de sa compétence de maintenir la vocation agricole de la bande de terre située entre le nouveau tronçon et la route 170. Cette responsabilité relève plutôt de Ville Saguenay qui assume désormais les compétences d'une MRC. Lorsque le lendemain, le responsable de l'urbanisme a été invité à répondre quant aux intentions de Ville Saguenay d'établir une permanence de la zone agricole dans ce secteur, ce dernier n'a pu avancer de certitudes compte tenu que le nouveau schéma d'aménagement n'est pas en vigueur. Comme on ne connaît pas la date d'entrée en vigueur du schéma d'aménagement qui sera réalisé par Ville Saguenay et que d'ici cette date, aucun autre organisme n'est en mesure de nous confirmer le maintien assuré de la permanence de la zone agricole, vous comprendrez le bien fondé de nos appréhensions qui demeurent entières au moment d'écrire ces lignes. Existe-t-il un mécanisme aux cours de ces audiences qui permettrait aux producteurs agricoles d'obtenir des garanties à cet égard, soit par une recommandation dans votre rapport ou autrement? Si oui, comment peut-on l'appliquer? Peut-on en faire la demande formelle au cours de ces audiences? Si oui, nous le faisons de facto.

Homogénéité du territoire

Lorsque nous survolons le territoire agricole touché par le tronçon visé dans le présent projet, il apparaît indéniable qu'il s'agit là d'un milieu agricole dynamique et homogène et ce, à partir de la rivière Saguenay jusqu'à Laterrière. Les informations colligées dans la première partie du mémoire en témoignent d'ailleurs éloquemment. Il existe déjà plusieurs barrières qui rendent un peu moins fluide cette belle homogénéité. On n'a qu'à citer le chemin de fer, les lignes de transport d'énergie, les routes existantes, etc. Vous comprendrez donc que l'ajout de cette

importante infrastructure routière scinde pratiquement en deux le territoire agricole concerné. Malgré le fait que certains accès sont maintenus par les chemins municipaux perpendiculaires au tracé, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un obstacle supplémentaire qui porte à un point culminant les effets négatifs sur les pratiques agricoles. Permettez-nous d'en énumérer les principaux :

- La fragmentation d'un fort dynamisme basé sur les liens étroits développés au fil du temps entre les producteurs;
- L'augmentation des contraintes pour la mise en commun des machineries agricoles et l'échange du travail à forfait entre les différentes exploitations agricoles;
- Le freinage du développement des entreprises agricoles et conséquemment, la déstructuration du tissu socioéconomique du secteur agricole touché.
- La perte d'un total de 79 ha de terres agricoles de potentiel A, B et C (incluant les terres organiques) seulement pour la superficie de l'emprise de l'autoroute (tracé A-4);
- Le cas problématique d'accès d'un producteur qui demeure sur le chemin des Chutes et dont environ 50 % des terres sont situées dans le secteur de la Côte à Jovi, de l'autre coté de la route 170.

Cohabitation harmonieuse

Compte tenu de l'exigence des distances séparatrices qui doivent être respectées entre les activités agricoles et les autres types d'activité afin d'assurer un bon voisinage, que doit-on penser du développement du parc de maisons mobiles en bordure de la zone agricole permanente alors que celui situé près du transfo parc sera déménagé parce que la proximité du secteur industriel lui causait des préjudices? Serait-ce que le bon voisinage entre l'industrie et la population a préséance sur celui entre l'agriculture et cette même population? Ce questionnement n'a peut-être qu'un lien indirect avec le projet d'autoroute, mais nous ne pouvons le passer sous silence étant donné que vous nous aviez invités à le faire le 30 avril dernier. En effet, c'est ce type d'incohérence qui amène les syndicats de l'UPA Saguenay et La Baie des Ha! Ha! à exiger des engagements fermes de la part des différents intervenants concernés par le tronçon Chicoutimi-Laterrière-La Baie.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, nos inquiétudes sont vives et nos interrogations nombreuses. Toutes les réponses éclairantes sous forme de recommandations dans votre rapport seront les bienvenues afin d'apporter quelques certitudes à nos organisations syndicales qui représentent les producteurs agricoles du territoire concerné.

Parmi ces certitudes anticipées, nous aimerions savoir si les terres enclavées demeureront assurément dans la zone agricole permanente.

Nous aimerions aussi que certaines mesures soient prises pour maintenir une zone tampon entre l'agriculture et les autres secteurs dans le but avoué d'assurer une cohabitation harmonieuse pour tous et chacun. Certaines incohérences semblent persister en cette matière lorsqu'il est question des secteurs industriel et agricole par rapport au déménagement du parc de maisons mobiles. Quant à elle, la question du maintien ou du renforcement de l'homogénéité du territoire reste entière pour ce qui est du tracé A-4. En effet, la scission du grand bloc agricole homogène par le passage de cette infrastructure routière nous apparaît inacceptable puisque le dynamisme, le développement et la pérennité de l'agriculture y sont rattachés. Ainsi, avec les informations dont nous disposons actuellement, le tracé C nous apparaît comme étant celui de moindre impact. De surcroît, il constitue une alternative moins dommageable quant au nombre total d'hectares de potentiel A, B et C amputés par le passage de l'emprise.

Enfin, certains producteurs sont vivement touchés par le passage de l'autoroute, notamment celui situé sur le chemin des Chutes. Il est manifeste que nous devons obtenir des engagements rassurants à l'égard d'une telle problématique.

En terminant, nous vous remercions du temps mis à notre disposition pour la présentation du présent mémoire et demeurons disponibles pour des précisions ou différents éclaircissements.